



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023- 40 – 05-09

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 11 décembre 2023
 Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13
 Nombre de voix : 17

- Étaient présents :

Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoint** ;

Sylvette PIERRON, André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Pascal SOUYRIS, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Monique BEC,
 Élodie PAULS,
 Pierre ROSSIGNOL
 Martine LAMOUREUX.

- Étaient absents : Jean FABRE,
 Anne THEVENOT.

- Procurations : Monique BEC à Monique GIBERT,
 Élodie PAULS à Fabienne GALVEZ,
 Martine LAMOUREUX à Pierre BOLLIET,
 Pierre ROSSIGNOL à Pascal SOUYRIS.

- Secrétaire de séance : Christiane CAMBEFORT

La séance est ouverte à 18H30

Délibération n°2023-40 – 05-09 / Engagement de la Commune dans la démarche GÉOPARC Terre d'Hérault

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2022 soutenant la démarche GÉOPARC ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le territoire Cœur d'Hérault est engagé dans une démarche visant à être classé GÉOPARC mondial Unesco ;

Le « Géoparc Terres d'Hérault » est une démarche partenariale visant à faire de son territoire un « Géoparc mondial UNESCO ». Cette candidature implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine géologique exceptionnel. La qualité des affleurements, des paysages, du patrimoine et la valeur historique de ce territoire sont autant d'atouts au service d'un rayonnement international ;

Le Géoparc a pour missions d'explorer, développer et célébrer les liens entre cet héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel ;

Après une phase de préfiguration du projet menée par l'association « Demain la Terre ! », le Département de l'Hérault assure, depuis janvier 2022, le portage et l'animation de cette dynamique ;

Dans ce cadre, une gouvernance impliquant les acteurs locaux dans la prise de décision pour le développement de la démarche est mise en place. Un Comité stratégique permet de valider les différents axes stratégiques relatifs au projet ;

Les Communes situées sur le périmètre de la démarche sont représentées par leur EPCI d'appartenance au sein de ce Comité stratégique. Ils ont délibéré sur ces différents points et désigné un représentant pour siéger au sein de l'instance ;

Monsieur le Maire propose de soutenir cette démarche qui n'engage pas financièrement la Commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à la majorité (1 contre), le Conseil Municipal :

CONFIRME l'engagement de la Commune de Saint-Pargoire dans la démarche du GÉOPARC Terres d'Hérault.

Le Maire,
 Jean-Luc DARMANIN

Mairie de Saint-Pargoire
 Place de l'Hôtel de Ville – 34230 Saint-Pargoire
 Tél : 04.67.98.70.01 – Courriel : mairie@ville-saintpargoire.com